

COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN C.E.R.

Société Anonyme au capital de 1 792 000 €
Siège Social : 113, rue Paul Emile Victor, 17640 VAUX SUR MER
715 550 091 – R.C.S. SAINTES

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2019

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la Loi et aux Statuts, pour vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et vous exposer la situation de la Société et son évolution prévisible.

ASPECT ECONOMIQUE

SITUATION, ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires hors taxes s'établit à 41,8 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 contre 37,7 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le chiffre d'activité net, hors « surtaxes et redevances » collectées pour le compte des collectivités délégantes et des autres organismes publics s'élève à 21 M€ contre 20 M€ au 31 décembre 2017.

I – ACTIVITE

L'**activité d'exploitation** est stable. Elle est de 15,87 M€ pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018, contre 15,78 M€ sur l'exercice 2017.

L'actualisation tarifaire de notre rémunération de délégataire a évolué favorablement sur 2018 de 0,7% pour les activités eau et Assainissement et le nombre de nouveaux clients raccordés aux services publics Eau et Assainissement a progressé de + 1,2%. Les conditions météorologiques défavorables en 2018, ont conduit à une baisse de consommation unitaire sur l'année de (-1,5%).

D'un point de vue commercial, aucune opération significative n'est intervenue sur l'exercice.

L'**activité travaux** (Travaux Equipements et de Canalisation) est en forte progression (+ 26 %) par rapport à 2017, ainsi répartie entre les trois activités :

En M€	Réel 2018	Réel 2017
TLE	1,64	1,55
TE	0,62	0,38
TC	3,11	2,35
TOTAL TRAVAUX	5,37	4,28

L'activité TLE (branchements neufs) est en évolution de 6% sur l'exercice 2018.

Les travaux concessifs, en progression de 0,66 M€ concernent le financement des travaux de télérelève des compteurs du contrat de Chenac.

Les activités travaux d'équipements et travaux de canalisations ont progressé respectivement de 0,24 M€ et de 0,114 M€. Le portefeuille Travaux ne prend pas en compte de chantiers significatifs.

II – MOYENS D'EXPLOITATION

CER poursuit avec détermination son objectif de satisfaire à ses engagements contractuels avec une haute qualité de service, tout en maîtrisant ses dépenses et investissements.

Ainsi, dans le cadre de la maintenance des équipements, CER a réalisé sur l'année 1.718 M€ de renouvellement électromécanique et réseau, budget en diminution par rapport à l'exercice précédent de 1.824 M€.

Les investissements CER consacrés aux matériels et autres équipements s'élèvent à 0.1 M€ en 2018 (hors travaux concessifs).

CER bénéficie, par ailleurs, de nombreux moyens communs de sa société mère SAUR afin d'améliorer sa productivité, et notamment du support d'un Cockpit de Pilotage Opérationnel (CPO) de la Direction Opérationnelle Sud-Ouest.

Ainsi, l'ordonnancement de l'activité exploitation centralisée sur un seul site est confiée à des collaborateurs dédiés, qui par leur planification et expertise optimisent l'organisation des interventions.

Les bases de données techniques enrichies via des outils informatiques intégrés et déployés directement auprès des collaborateurs terrain permettent une analyse technique et un retour d'informations des plus pertinents.

La précision du système d'information technique renforce l'action de nos experts qui peuvent analyser, diagnostiquer, coordonner les actions à mener au niveau des directions régionales et filiales, ou encore définir les travaux d'amélioration nécessaires dans la gestion des réseaux, le traitement de l'eau, la maintenance et l'informatique industrielle.

Les nouvelles technologies appliquées à la gestion des services de l'eau sont le socle de nos processus organisationnels, le CPO se place ainsi au carrefour de l'organisation métier.

La volonté du groupe est de mettre l'intelligence au service de l'eau dans un environnement en évolution permanente, et de placer l'innovation au cœur du métier afin de différencier le positionnement de Saur par son excellence opérationnelle et sa compétitivité.

PERSPECTIVES 2019

Sur l'année 2019, le contrat principal de la Compagnie de Royan à savoir le contrat d'assainissement de l'Agglomération Royan Atlantique est arrivé à échéance au mois d'avril 2019.

Le cahier des charges de la nouvelle délégation de service public imposait la création d'une société dédiée. L'offre présentée par la Compagnie des Eaux de Royan a été retenue. L'entité juridique dédiée est ainsi une filiale de CER débutant son activité à compter du 20 avril 2019.

Par ailleurs, le contexte commercial demeure toujours très concurrentiel, et les négociations commerciales s'avèrent difficiles sur les procédures d'appel d'offres de marchés publics en travaux et de prestations de services.

Compte tenu d'effets mécaniques (formules d'actualisation tarifaires, évolutions clients), l'activité exploitation sur l'année 2019 devrait rester stable hors élément commercial.

Les nombreuses mesures d'optimisations déjà initiées sur les exercices précédents vont être suivies sur l'exercice 2019 : la gestion du parc véhicules fera toujours l'objet d'une attention

particulière, la politique de réduction de consommables et de recherche de gains d'achats sera prolongée.

Le niveau d'activité travaux devrait revenir à son niveau de 2017 et baisser de 0.6 M€ compte tenu de l'absence de travaux concessifs sur l'année 2019.

Le portefeuille de petits travaux d'équipements et travaux canalisations de l'année 2019 est prévu au même niveau que celui de l'année 2018.

En ce qui concerne les TLE, l'activité devrait restée au même niveau que celle de 2018.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La société n'utilise pas en son nom propre d'instruments financiers, qui de fait n'ont pas d'incidence sur l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière ou de ses pertes ou profits.

La société se finance et place ses excédents de trésorerie auprès de sa maison mère SAUR.

La société n'est pas exposée à des risques de prix, de crédit, de liquidité ou de trésorerie.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est intervenu au cours de l'exercice.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le contrat principal de la Compagnie de Royan à savoir le contrat d'assainissement de l'Agglomération Royan Atlantique est arrivé à échéance au mois d'avril 2019.

Le cahier des charges de la nouvelle délégation de service public imposait la création d'une société dédiée. L'offre présentée par la Compagnie des Eaux de Royan a été retenue. L'entité juridique dédiée est ainsi une filiale de CER débutant son activité à compter du 20 avril 2019.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'exerce pas d'activité propre en matière de recherche et développement, ces fonctions étant portées par la société SAUR pour le compte de l'ensemble de ses filiales.

MENTIONS DES SUCCURSALES

Néant

FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES (SITUATION, ACTIVITE ET RESULTATS)

Au 31 décembre 2018, la Société ne détient pas de participations significatives.

PRISE DE PATICIPATIONS SIGNIFICATIVES ET PRISE DE CONTRÔLE

Néant

ASPECT SOCIAL

RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2018 :

- la Compagnie des Eaux de Royan comptait 98 collaborateurs,
- l'âge moyen des collaborateurs était de 41.59 ans,
- l'ancienneté moyenne des collaborateurs était de 13.65 ans.

FORMATION

106 actions ont été réalisées pour 1818 heures de formation dispensées pour un coût global de 46.535 € (coût pédagogique hors cotisations annuelles obligatoires / alternance / CIF ...).

CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

En 2018, la Société a eu à déplorer un accident de travail avec arrêt.

ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET DE LA PROMOTION DES DIVERSITES

Pleinement engagées dans leur projet de transformation et d'amélioration de la performance depuis plusieurs années, Saur et CER confirment leur volonté de faire de la diversité et de l'égalité des chances un outil de culture et de cohésion sociale notamment dans le cadre de sa démarche de transformation.

Ainsi, ont été mis en place depuis plusieurs années des accords et avenants à même :

- d'encourager la politique d'alternance
- de maintenir l'emploi des seniors afin de faciliter le transfert d'expérience
- de favoriser la mixité des emplois et plus particulièrement l'accès des femmes aux emplois et aux postes de dirigeants
- de faciliter l'activité au quotidien des personnes en situation de handicap
- de garantir la qualité de vie au travail notamment par une prise en compte de l'équilibre vie professionnelle / vie privée

Ces dispositions ont notamment été dernièrement renforcées par les accords et avenants ci-après :

- l'accord relatif à l'Égalité des chances, la Diversité, la Prévention des discriminations et la Qualité de vie au travail de SAUR incluant CER du 16 septembre 2016 et son avenant du 12 juillet 2017 (relatif à la déconnexion).
- l'accord relatif à la Gestion des emplois et des parcours professionnels de SAUR incluant CER du 18 mai 2017.

ASPECT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL

Pour l'ensemble de ses métiers, **le Groupe Saur concrétise sa responsabilité sociétale à deux niveaux** :

- au sein de l'entreprise pour agir, dans le cadre de ses propres activités, sur les trois piliers fondateurs que sont le progrès social, la protection de l'environnement et la performance économique.
- dans l'accompagnement des collectivités pour construire des territoires durables. Seul ou en réseau, l'objectif est de mieux répondre aux attentes des citoyens et d'innover face aux enjeux environnementaux et sociétaux émergents.

•• Un triple engagement

En 2016, à l'issue de réflexions menées au sein d'un comité RSE dédié, le Groupe Saur a actualisé son positionnement en matière de responsabilité sociétale.

Son engagement s'articule désormais autour de trois piliers :

- Préservation et valorisation des ressources territoriales
- Progrès collectif et création de valeur locale
- Entreprise à taille humaine



Face aux contraintes pesant sur les ressources, tant naturelles que financières, nous collaborons et innovons avec nos partenaires et nos fournisseurs pour développer des solutions sur-mesure qui optimisent l'utilisation des ressources et réduisent notre impact environnemental. En s'appuyant sur les smart technologies, nous plaçons la donnée au cœur de la performance environnementale de nos clients et de leur territoire.



Dans un contexte de transformation de nos métiers et de nos organisations, nous veillons à préserver un esprit solidaire et favoriser l'engagement de nos collaborateurs, ambassadeurs au quotidien de l'entreprise. Accompagner leurs parcours professionnels, garantir leur sécurité et agir dans le respect de l'égalité des chances sont au cœur de nos préoccupations et de notre politique de ressources humaines.



Acteur de proximité, partenaire des collectivités et des industriels, le groupe Saur a l'ambition de contribuer à la vitalité des territoires qu'il sert au quotidien. Nous innovons et investissons les technologies numériques pour réinventer le service, moderniser la relation avec nos clients et leur apporter toujours plus de valeur ajoutée et de satisfaction. Avec nos parties prenantes, nous entretenons un dialogue sincère pour nourrir des partenariats porteurs de progrès partagé, soutenir le tissu socio-économique sur nos territoires d'implantation et respecter le cadre de vie des riverains de nos installations.

Cette démarche globale repose sur l'implication de tous les collaborateurs de Saur et se décline sur l'ensemble des métiers et des activités du Groupe.

Saur inscrit cet engagement au cœur du programme mondial des Nations Unies et contribue de manière plus ou moins significative à 16 des 17 objectifs mondiaux.

En 2016, Saur a analysé sa contribution à l'atteinte des 17 ODD définissant les priorités et aspirations mondiales pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité de tous d'ici à 2030.

Si Saur est concernée par l'ensemble des objectifs de développement durable, de par la nature de ses activités et de ses engagements RSE, son action impacte plus spécifiquement 6 d'entre eux :

- » Eau propre et assainissement
- » Travail décent et croissance économique
- » Villes et communautés durables
- » Consommation et production responsables
- » Industrie, innovation et infrastructures
- » Education de qualité



Un reporting est assuré chaque année via le rapport de responsabilité sociétale. Ce reporting intègre à la fois les actions concrètes réalisées chaque année au sein du Groupe et les performances économiques, sociales et environnementales de l'entreprise.

Il est important de noter que, si les enjeux liés à l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre n'apparaissent pas nominativement dans les enjeux prioritaires de Saur, ils demeurent néanmoins des objectifs prioritaires ancrés dans nos activités. Ils sont également liés aux actions de protection de la ressource en eau ainsi qu'à la réduction et à la valorisation des déchets.

En 2017, CER a confirmé sa triple quadruple certification Qualité Sécurité Environnement Énergie (ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 et ISO 50001).

Le management ISO 14001 demeure un outil de gestion des risques environnementaux. Il permet notamment de contrôler le respect des obligations réglementaires, de piloter les plans d'action et d'animer le processus d'amélioration continue. Le management de l'énergie (ISO 50001) permet quant à lui, de s'engager dans des réductions de consommation d'énergie.

Les actions mises en œuvre ont permis de :

- réduire l'empreinte environnementale de nos sites : améliorer les rendements des réseaux de distribution d'eau potable, en cohérence avec les objectifs fixés par la loi Grenelle. Le bénéfice est triple : protection des ressources, diminution des volumes d'eau pompés et moindre sollicitation des unités de production ; utilisation de savoir-faire techniques spécifiques ;

Saur déploie l'Ecoute Active des Réseaux. Des capteurs à membranes hydrophones posés au contact direct de l'eau permettent « d'écouter » les fuites et de les localiser précisément sur les réseaux, pour des interventions plus rapides. Couplée à la sectorisation du réseau.

- consommer au plus juste et réduire la production de déchets : actions éco-responsables sur ses sites, en favorisant le tri et le recyclage, en réduisant la consommation de papier;

- créer des ouvrages qui s'intègrent dans la nature : Le Groupe et ses équipes ingénierie/travaux, intègrent en amont des projets les problématiques environnementales et énergétique pour proposer à ses clients des ouvrages qui s'intègrent dans l'environnement et

respectent la biodiversité mais aussi des solutions économes en énergie ou des solutions mettant en avant le recours aux énergies renouvelables ;

- intégrer la protection de la biodiversité : protection de la biodiversité et à la prise en compte des enjeux naturalistes sur nos sites ; partenariats avec des associations naturalistes (LPO...) ;
- actions ayant un impact positif sur l'environnement menées en partenariat avec des collectivités et associations ; Actions de sensibilisation aux enjeux du Développement Durable.
- réduire nos émissions de gaz à effet serre : amélioration de l'efficacité énergétique de ses processus de production ; réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports grâce au programme "se déplacer moins, se déplacer mieux" avec l'évolution de la grille de véhicules (moins de 130 gCO₂/km).

IV – INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Nos métiers, la réglementation qui leur est applicable ainsi que l'organisation et l'exécution du service public, sont sources de différents risques qui peuvent affecter le résultat financier de CER.

CER peut faire l'objet de demandes de réparation pour des dommages consécutifs à une non-conformité à la réglementation en matière de consommation, sociale, environnementale (eau, faune, flore, sol et air).

Par ailleurs, l'eau traitée rejetée dans le milieu naturel peut ne pas être conforme aux règlements en raison de facteurs extérieurs à notre contrôle (en cas de forte pluie, rejet des eaux usées sans traitement, ce qui dégrade l'environnement).

La notion de réparation n'est pas toujours consécutive à la faute, en particulier en matière environnementale, consécutivement à la loi du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale.

Ces risques susceptibles de toucher notre société peuvent être ainsi exposés :

1/ S'agissant des risques professionnels et de la sécurité des collaborateurs de la Société, un programme de prévention est mis en œuvre, la formation des personnels à la sécurité est assuré et les outillages et machines nécessitant des contrôles réglementaires sont identifiés.

CER ne se limite pas à des mesures de prévention de nature technique et organisationnelle, mais elle s'attache aussi à travailler sur le comportement humain afin de diminuer encore plus l'exposition aux risques professionnels et ainsi l'occurrence des accidents du travail ou des maladies professionnelles. La méthode utilisée est la réduction des comportements à risque par la prise de conscience de ces comportements et l'implication de toute la chaîne managériale dans ces questions de sécurité.

Cet engagement soutenu de CER dans la sécurité de ses collaborateurs contribue à la préservation de la santé de ses collaborateurs et à la réduction des risques professionnels tels que repris dans le document unique avec les moyens de prévention associés. La Société veille, par ailleurs, à faire opérer l'entretien des outillages par des sociétés et personnels qualifiés. Les consommables des outillages ou équipements sont remplacés afin de limiter les risques d'accident.

CER a également réalisé une enquête auprès de ses collaborateurs concernant la qualité de vie au travail et lutte ainsi contre les éventuels risques psycho sociaux.

La triple certification Qualité Sécurité Environnement de CER délivrée depuis 2007 par l'AFNOR et renouvelée en 2016 pour 3 ans, elle atteste de cet engagement sans faille dans la maîtrise des risques opérationnels.

La Société n'a pas connaissance de manquement en matière de permis et autorisations qui la mettrait, elle et ses personnels, en situation de risque.

2/ CER peut être en situation de subir irrésistiblement des changements économiques affectant la rentabilité des contrats ou la santé financière des entreprises. En particulier, la crise financière qui touche en ce moment l'ensemble de l'économie pourrait avoir des conséquences sur la santé financière de certaines entreprises avec lesquelles la Société est en relation économique.

3/ Le principe de continuité du service public interdit aux entreprises, dont CER, de résilier les contrats avec les collectivités locales, de les suspendre, d'en modifier unilatéralement leurs conditions d'exécution.

De plus, la possibilité de renégocier (les tarifs ou autre) est soumise à certaines conditions très strictes. En conséquence, CER peut être tenue de continuer à exécuter un contrat dont les conditions et l'équilibre financier existant à la date de signature ont été modifiés et dont la rentabilité est affectée. Si le droit administratif français permet en général l'indemnisation du cocontractant privé exposé à des surcoûts en raison d'imprévus ou de conséquences d'actes administratifs, l'obtention de cette indemnisation n'est pas certaine ou ne répare pas nécessairement le préjudice subi en intégralité. D'autre part, le délai de paiement de ces indemnités est souvent long.

Tout contrat administratif avec les autorités locales peut être sujet à une résiliation anticipée ou unilatérale ou à des changements défavorables.

Le droit administratif français permet au cocontractant public de mettre fin dans l'intérêt général à un contrat administratif contre indemnisation du cocontractant privé. Une telle indemnisation ne couvre pas nécessairement tout le préjudice subi consécutivement à la non poursuite du contrat.

4/ L'activité de CER est en partie concernée par le prix et la disponibilité de l'énergie ainsi que de certaines matières premières.

Les modes de calcul des variations de prix prévues contractuellement ne sont pas toujours suffisants pour couvrir l'impact consécutif à une augmentation des cours des matières.

La certification Energie de CER délivrée depuis 2016 par l'AFNOR atteste de cet engagement sans faille de l'entreprise à atteindre l'efficacité énergétique.

5/ Le fonctionnement des installations qui nous sont confiées suppose la fourniture d'énergie électrique. Nous sommes donc dépendants du fournisseur d'électricité et toute coupure affecte notre capacité à fournir notre service aux consommateurs. Il n'est pas toujours possible de recevoir du fournisseur d'électricité, une indemnisation totale d'une telle défaillance de fourniture d'énergie électrique.

6/ CER ne peut s'opposer aux évolutions du service public au profit des usagers à la demande des donneurs d'ordre public et n'est pas toujours en mesure d'éviter les coûts consécutifs aux changements réglementaires ou de les répercuter, totalement ou en partie. CER doit effectuer des dépenses régulières pour respecter les obligations résultant de tout changement de lois et de règlements. La charge consécutive peut être diminuée par une renégociation des tarifs avec l'autorité locale, mais sans garantie de concrétisation.

7/ Les propriétaires des installations que nous exploitons ne procèdent pas toujours à leur mise en conformité réglementaire. Bien qu'en principe la personne responsable de l'organisation du service public assume la charge et la responsabilité des investissements des installations qu'elle nous confie et du renouvellement et de la maintenance des principaux équipements, il est possible que les investissements soient insuffisants et que CER soit déclarée responsable de non conformités dans l'exploitation du service en raison de non conformités des installations.

A cela s'ajoute le risque de réclamation des tiers qui peuvent directement ou indirectement affecter l'existence d'un contrat et causer une publicité négative pour CER, dégrader sa réputation et sa position concurrentielle.

8/ Les opérations d'exploitation de CER peuvent être affectées par des arrêts et interruptions résultant des accidents industriels, de conditions météorologiques défavorables ou d'actes malicieux des tiers.

9/ Nos opérations d'exploitation peuvent être affectées par des événements défavorables imprévus d'ordre naturel ou industriel (explosions, incendies, sécheresse, inondations, foudre, terrorisme) qui peuvent endommager ou détruire les installations, interdire ou restreindre la fourniture d'eau destinée à la consommation humaine conforme à la réglementation et encore porter atteinte à l'environnement, la faune, la flore ou encore aux conditions du milieu aquatique.

REPARTITION DU CAPITAL

Conformément à la Loi, nous vous informons que le capital de votre Société est notamment détenu par :

- SAUR SAS pour 76,36 %,
- S.E.P.I.G. SA pour 8,09 %,
- Actionnaires Privés, pour 15,55 %.

Nous vous informons qu'aucune modification de la répartition ci-dessus n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

DETENTION DU CAPITAL PAR LES SALARIES

Conformément à l'article L225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

EXAMEN DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous informons que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-François COURSELLE arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale. Nous vous proposons de bien vouloir procéder à son renouvellement pour une nouvelle durée de six ans.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention de la nature de celles visées à l'article L225-38 du Code de Commerce.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L225-39 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous indiquons que la liste des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, a été communiquée au Commissaire aux comptes.

PROPOSITION D'AFFECTATION ET DE REPARTITION DES RESULTATS

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est bénéficiaire de 2.317.847,64 €. Compte tenu d'un report à nouveau antérieur créditeur de 19,50 €, c'est un bénéfice disponible de 2.317.867,14 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- au titre du dividende, une somme de 2.317.056,00 €
- le solde au report à nouveau 811,14 €

Chacune des 179.200 actions entièrement libérées donnerait droit à un dividende de 12,93 €, dont la mise en paiement devrait intervenir à compter du jour de l'Assemblée.

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., seuls les dividendes distribués aux actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du C.G.I.

Par ailleurs, nous vous rappelons, conformément au Code de commerce, que les répartitions faites au titre de chacun des trois exercices précédents ont été les suivantes (en € pour chacune des actions composant le capital) :

EXERCICES	31/12/2017 (179.200 ACTIONS)	31/12/2016 (179.200 ACTIONS)	31/12/2015 (179.200 ACTIONS)
Dividende	12,39 €	9,04 €	9,60 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et clients, au 31 décembre 2018:

Montant en K€	Article D.441 I. 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	<i>0 jour (Indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	(information non disponible)					
Montant total des factures concernées T.T.C.	2 311,72	228,43	73,38	10,84	56,73	369,38
Pourcentage du montant des achats T.T.C. de l'exercice*	14,68%	1,45%	0,47%	0,07%	0,36%	2,35%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	Néant					
Montant total de factures exclues	Néant					
© Délais de paiement de référence utilisés	Délais contractuels entre 30 et 45 jours date de factures					

* total des achats HT de l'exercice comptabilisés majorés de la TVA déductible à 20%

Montant en K€	Article D.441 I. 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	<i>0 jour (Indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombres de factures concernées (1)	4742	1572	1183	524	3501	6780
Montant total des factures concernées T.T.C.	1 076,51	356,90	268,52	118,89	794,82	1 539,12
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires T.T.C. de l'exercice (2)	2,29%	0,76%	0,57%	0,25%	1,69%	3,27%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues (1)	-	-	-	-	7 932	7 932
Montant total de factures exclues (3)	-	-	-	-	1 800,60	1 800,60
© Délais de paiement de référence utilisés	Délais contractuels variables selon la nature des clients, (Particuliers - Entreprises et Collectivités) entre 15 et 45 jours date de facture					

(1) Correspond au nombre de factures estimé en fonction de la facturation moyenne observée au cours de la dernière session de facturation de 2018 sur l'activité de vente eau.

(2) Les factures TTC sont rapprochées du chiffre d'affaires au compte de résultat majoré d'une TVA collectée moyenne au taux de 12,73%. La société agit en qualité d'agent sur un certain nombre de prestations de services pour le compte des collectivités. Dans ce cadre, seule une commission - facturée séparément - est reconnue en chiffres d'affaires et non le montant des factures adressées aux usagers et figurant au bilan de la société. Par ailleurs, l'utilisateur ne recevant qu'une seule facture pour l'Eau et l'Assainissement, une même facture peut être constitutive d'une situation d'affermage (par exemple sur la partie Eau) qui se traduit par du chiffre d'affaires, et de facturation pour un autre délégataire (sur l'Assainissement) qui ne génère pas de chiffre d'affaires. Etant donné ces particularités inhérentes à l'activité de la société, le ratio "montant des factures émises figurant au bilan" sur "chiffre d'affaires" est uniquement présenté pour répondre aux dispositions légales.

(3) Correspond au compte de clients douteux #416 figurant au bilan de la société.

MONTANT DES PRÊTS A MOINS DE DEUX ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE, A TITRE ACCESSOIRE A SON ACTIVITE PRINCIPALE, A DES MICROENTREPRISES, DES PME OU A DES ENTREPRISES DE TAILLE INTERMEDIAIRE AVEC LESQUELLES ELLE ENTRETIENNENT DES LIENS ECONOMIQUES LE JUSTIFIANT

Aucun prêt consenti.

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons :

- après lecture du rapport de gestion, du rapport sur le gouvernement d'entreprise, et des rapports du Commissaire aux comptes, d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'affectation et la répartition des résultats,
- après lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce, d'approuver les mentions y figurant,
- de donner quitus de sa gestion au Conseil,
- d'examiner le mandat d'un administrateur arrivant à échéance,
- de donner pouvoirs aux fins d'effectuer les formalités.

Ci-joint, nous vous remettons le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	12/2014 12 mois	12/2015 12 mois	12/2016 12 mois	12/2017 12 mois	12/2018 12 mois (1)
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital Social	1 792 000	1 792 000	1 792 000	1 792 000	1 792 000
- Nombre des actions ordinaires existantes	179 200	179 200	179 200	179 200	179 200
- Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes (y compris surtaxes, redevances)	36 146 080	35 515 027	36 160 038	37 760 014	41 776 081
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 415 735	2 878 509	3 159 530	3 721 005	1 073 415
- Impôts sur les bénéfices	-922 324	-859 568	-830 223	-900 935	371 367
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 853 730	1 721 353	1 618 427	2 220 189	2 317 848
- Résultat distribué	1 854 720	1 720 320	1 619 968	2 220 188	
III - RESULTATS PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	12,12	9,57	11,30	13,67	14,60
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	10,34	9,61	9,03	12,39	12,93
- Dividende versé à chaque action	10,35	9,60	9,04	12,39	0,00
IV - PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	99	103	102	96	94
- Montant de la masse salariale de l'exercice	2 865 375	2 886 010	3 029 147	2 872 583	3 014 357
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 244 430	1 220 300	1 292 206	1 240 262	1 280 246

(1) Sous réserve de l'approbation par l'A.G.O. des comptes et de l'affectation des résultats